

COMPTE-RENDU REUNION DU RÉSEAU CRÉATION ARTS & MÉDIAS

8 avril 2019 – Maison de la Recherche de Paris 3

PRESENT(E)S :

- **Angers** : Carole Auroy
- **Cergy** : Chantal Lapeyre
- **Clermont Ferrand** : Catherine Milkovitch-Rioux
- **Coordination Réseau** : Nina Jambrina
- **Franche-Comté** : Pascal Lécroart
- **Grenoble** : Gretchen Schiller
- **Lille** : Nathalie Delbard
- **Ministère de la Culture** : Solène Bellanger
- **Montpellier** : Alix de Morant
- **Paris 1** : Christophe Genin
- **Paris 3** : Catherine Naugrette
- **Paris 8** : Paul-Louis Rinuy
- **Paris Est** : Martine Laliberté
- **Picardie** : Marion Boudier et Androula Michael
- **St Etienne** : Anolga Rodionoff
- **Toulouse** : Monique Martinez, Emma Viguiet et Patrick Barrès
-

➤ RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1) Université d'été 2020 à Grenoble / Comité de pilotage
- 2) Stabilisation du Vade-mecum sur le doctorat recherche en création
- 3) Avenir de RESCAM et transition vers un modèle associatif ?

1) UNIVERSITE D'ETE 2020 A GRENOBLE ET COMITE DE PILOTAGE

Suite aux colloques de 2016 et 2017 sur le doctorat recherche en création, RESCAM souhaite organiser une troisième rencontre comme point d'orgue à la réflexion sous la forme d'une Université d'été.

Elle aura lieu le **mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020** et sera accueillie par la **Maison de la création et de l'innovation** à l'Université Grenoble Alpes.

Elle sera principalement destinée aux doctorants et comptera différents formats (communication, présentation de travaux de thèse, ateliers, etc.). L'espace est adapté pour accueillir des formes artistiques variées (vidéo, musique, performance, etc.)

La présence d'invités internationaux, notamment d'ED, est souhaitable avec pour objectif d'élargir RESCAM au niveau européen. La question de l'international au-delà des frontières européennes reste à définir (Etats-Unis, pays latino-américains, pays africains, etc.)

Il semble nécessaire également de réfléchir à l'inclusion des écoles d'arts qui seraient intéressées pour participer et dans ce sens contacter en amont l'ANdEA.

Afin de concevoir l'Université d'été et de lancer l'appel en janvier 2020, **un comité de pilotage** parmi les directeurs et directrices d'ED doit se constituer.

Lors de la réunion du 8 avril, une première équipe s'est formée :

- Alix de Morant
- Anolga Rodionoff
- Catherine Naugrette
- Gretchen Schiller
- Monique Martinez
- Nina Jambrina
- Paul-Louis Rinuy
-

Les personnes présentes lors de la réunion diffusent l'information auprès de leur ED et invitent les volontaires à se signaler jusqu'au mois de mai directement à Gretchen Schiller : gretchen.schiller@univ-grenoble-alpes.fr

-----un mail d'appel à participation sera également envoyé sur la liste de diffusion

-

Concernant le budget de l'Université d'été, estimé à environ 30.000 euros., il se précisera lors de la prochaine réunion RESCAM en octobre 2019.

D'ores et déjà, RESCAM peut apporter une base de 10.000 euros (adhésions sur les années 2019 et 2020).

Chaque ED peut ensuite participer au prorata du nombre de ses participants à l'Université d'été.

2) ELABORATION DU VADE-MECUM POUR UN DOCTORAT RECHERCHE EN CREATION

-----Voir Vade-mecum en pièce-jointe.

- Depuis plusieurs années, les ED membres de RESCAM ont pu échanger sur leurs expériences du doctorat recherche en création et en 2018 un recensement plus systématique des pratiques a permis de montrer la diversité de sa mise en œuvre au sein des établissements.

La rédaction d'un vade-mecum pour ce type de doctorat à destination des ED et des doctorants s'impose dans un contexte parfois confus entre université et écoles d'arts. Conçu comme une base ouverte et constitutive d'une culture commune, ce vade-mecum souhaite clarifier les prérequis et les critères d'exigence du doctorat recherche en création en tant que doctorat à part entière.

Au cours de la rédaction collective, plusieurs points de discussion à l'occasion de la rédaction du vade-mecum :

- **Doctorat et troisième cycle**
- Depuis plusieurs années et dans le contexte de restructuration du LMD, des écoles d'arts demandent au Ministère de la Culture la possibilité de délivrer un diplôme de 3^o cycle équivalent à un PHD sur le plan international. Cela correspond également à un besoin de reconnaissance des enseignants comme chercheurs au sein de ces établissements.

Afin de défendre le principe d'un doctorat unique délivré par l'Université annoncé dans l'Arrêté du 25 mai 2016, RESCAM a fait remonter ses préconisations dans le cadre de la mission IGAC/IGAENR sur la place de l'ESR Culture dans les regroupements universitaires. Ces dernières ont été mentionnées dans le rapport en question : <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-enseignement-superieur-face-aux-regroupements-universitaires-et-aux-politiques-de-site>.

Le Vade-mecum en question pourra ainsi servir de point de départ à la discussion avec les écoles d'arts.

Il serait par ailleurs nécessaire de renouer le dialogue avec le CNRS qui avait lancé une initiative Recherche Création en 2017.

Label, spécialité ou discipline ?

La recherche-crédation ne peut faire l'objet d'une discipline ni même d'une spécialité au niveau de l'intitulé du diplôme de doctorat dans la mesure où il s'agit avant tout d'une méthode et qu'elle peut être transversale aux différentes disciplines et spécialités.

Le label (à l'image d'un doctorat labélisé « européen ») semble ainsi une option. Ce label s'applique déjà dans plusieurs universités et relève de la décision de l'établissement et non du Ministère.

- Recherche en création / Recherche-Création

L'expression « recherche en création », qui diffère de la formulation historique plus répandue « recherche-crédation », fait débat au sein de la réunion du 8 avril. Certains estiment qu'il y a un risque de confusion avec l'idée qu'il s'agit d'une recherche « en train de se faire ».

Les présidentes du RESCAM défendent ce choix débattu il y a déjà plusieurs années et citent un extrait de l'introduction des Actes des colloques 2016 et 2017 à paraître :

« Comment penser le lien qui unit les deux termes ? De façon diachronique ? Synchronique ? Quel est premier dans le processus ? La recherche ? La création ? N'est-ce pas la relation qui définit cette pratique ? RESCAM a opté depuis le début de ses travaux pour la dénomination Recherche en création car le tiret qui s'affiche dans la désignation recherche-crédation réunit certes mais disjoint : or c'est bien un lien que la recherche en création veut souligner. La création est à la fois un moyen de recherche, mais aussi un lieu où cette recherche se déploie. Elle est matière de la recherche mais aussi médium vers la connaissance. Elle met en œuvre une temporalité spécifique qui n'est pas celle de la recherche classique, logo centrée. La création n'est pas dans un rapport d'ancillarité mais bien de lien étroit et spécifique avec la recherche. » (Extrait de l'introduction des Actes des colloques 2016 et 2017)

- Possibilité de codirection avec un professionnel

L'Arrêté du 25 mai 2016 prévoit la possibilité d'un co-directeur issu du monde économique et professionnel sans HDR (article 16)

« Le doctorant est placé sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse. La direction scientifique du projet doctoral peut être éventuellement assurée conjointement avec un codirecteur. Lorsque la codirection est assurée par une personne du monde socio-économique qui n'appartient pas au monde universitaire, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux.

Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

1° Par les professeurs et personnels assimilés au sens de l'[article 6 du décret n° 92-70](#) relatif au Conseil national des universités et de l'[article 5 du décret n° 87-31](#) pour les disciplines de santé, ou par des enseignants de rang

équivalent qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur, par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ;

2° Par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche du conseil académique ou de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription.

La direction de la thèse peut également être assurée sous forme de codirection instaurée par convention entre un ou deux directeurs de thèse répondant aux conditions fixées ci-dessus et une personne du monde socio-économique reconnue pour ses compétences dans le domaine. La proposition de codirection est soumise à la décision du chef de l'établissement accrédité, sur proposition du directeur de l'école doctorale. Dans ce cas, les doctorants sont placés sous la responsabilité conjointe des codirecteurs de thèse. »

Plusieurs participants à la réunion signalent que cela n'est pas considéré comme une possibilité au sein de leur ED.

Diffusion du Vade-mecum

Liste de diffusion et site RESCAM : Ministère ESRI / Ministère culture / Andea / CNRS / HCERES / RNCD / Fabula / Andes / CJC

3) AVENIR DE RESCAM ET TRANSITION VERS UN MODELE ASSOCIATIF ?

Dans le cadre du départ de Monique Martinez et Catherine Naugrette en tant que directrices du réseau, une nouvelle équipe doit être constituée d'ici 2020.

Lors de la réunion du 8 avril, Gretchen Schiller a témoigné de son intérêt pour prendre le relais tout en insistant sur la nécessité d'un duo voire d'un trio représentatif de différentes disciplines.

-----un mail d'appel à candidature pour la direction sera également envoyé sur la liste de diffusion

Ce changement pose également la question d'une restructuration du réseau sur le plan administratif.

La convention RESCAM actuelle court jusqu'en décembre 2019. Elle compte 5 avenants qui ont reconduit la convention initiale depuis 2011 et ajouté des nouveaux membres. Elle prend la forme d'une ligne budgétaire gérée par l'Université Toulouse 2 avec une charge administrative pour la chargée de mission d'environ 150 heures par an.

Existe-t-il un format administratif plus léger pour la gestion du réseau ? Il est question notamment du format de l'association qui a été adopté dans le cas du Réseau National des Collèges Doctoraux où un accord du CA est suffisant pour acter l'adhésion et les versements qui s'en suivent.

Suite à la discussion lors de la réunion du 8 avril, il apparaît que le modèle associatif ne fait pas l'unanimité (risque de refus des ED, questionnement sur le statut du chargé de mission, préférence pour un système interne à l'université). Il est décidé de privilégier le passage vers une autre université, vraisemblablement à l'Université Grenoble Alpes, quitte à garder l'option de l'association en cas de difficulté de mise en œuvre.

L'identification d'un agent qui pourrait prendre en charge la mission dans le cadre de son poste et le passage de relais avec l'actuelle chargée de mission est aussi à anticiper.

-----Gretchen Schiller se renseigne avant la mi-mai au sein de son établissement sur la possibilité de transfert et informe le réseau pour une mise en place rapide d'une nouvelle convention ou un passage vers l'association (structure fédérative de recherche dans le cas de Grenoble).

Attention : afin de pouvoir fonctionner en 2020 et rapidement dans le cadre de l'Université d'été, il faut que la transition ait eu lieu à l'automne 2019 qu'il s'agisse d'un passage dans un autre établissement ou sous le statut de l'association.

Finalement, plusieurs nouveaux chantiers sont évoqués pour la suite de RESCAM, notamment :

- Les post doctorants en arts et leur statut (développer, recensement, vademecum, etc.)
- Vademecum pour les master recherche en création
- Question des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle dans la recherche en création
- Prix de thèse à venir

INFORMATIONS DIVERSES

Publication des actes des colloques 2016 et 2017 « Doctorat recherche en création »

Les actes sortiront avant l'été chez l'Harmattan dans la collection Art et Médias.

Elles seront traduites en espagnol et publiées par l'Université Distrital – Francisco José de Caldas

Appel à projets Recherche en théâtre et arts associés publié par le Ministère de la Culture

<http://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Recherche-en-theatre-et-arts-associes-2019>

La prochaine réunion RESCAM aura lieu en octobre 2019 à la Maison de la recherche de Paris 3. Un framadate sera envoyé pour choisir une date sur les 2 premières semaines d'octobre.

Nous aborderons notamment :

- L'Université d'été 2020 (comité, appel, budget, etc.)
- Suite transition RESCAM et nouvelle équipe pour 2020
- Dialogue Ecoles d'arts